



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

La Présidente a commencé par partager les **chiffres des inscriptions étudiantes pour cette nouvelle rentrée**. À ce jour, nous avons déjà atteint les effectifs stabilisés de l'année dernière (31 800 inscrit·es), alors même que les inscriptions dans certains domaines sont loin d'être closes. Les projections font état d'une augmentation possible de l'ordre de 2 000 étudiant·es, dans la continuité de l'accroissement que nous avons déjà connu les années passées. Cette hausse continue des effectifs, sans moyens supplémentaires, se heurte à la politique de préservation de la qualité de vie au travail souhaitée par l'établissement et portée par la gouvernance.

L'UT2 souhaite lancer une réflexion autour de la **mise en place d'une Maison de la recherche-crédation** pour permettre aux chercheurs·créateurs et chercheuses·créatrices de disposer d'un lieu adapté à leurs pratiques. Nos collègues Aline Wiame (philosophie) et Julien Garde (musicologie) sont ainsi nommés pour une mission de six mois sur ce chantier innovant.

L'équipe de direction travaille activement à la **préparation du budget 2026**, dans un contexte national extrêmement contraint, et dans une trajectoire fragilisée par les éléments que l'on sait (mesures salariales non compensées, évolution du COMP, faible part de nos ressources propres...). Sans intervention transformante majeure de notre fonctionnement, nous ne pourrions éviter une forte dégradation de nos finances et une mise sous tutelle du rectorat. Notre établissement a devant lui trois années délicates avant la mise en place de notre nouvelle offre de formation à la rentrée 2027, laquelle représente un levier majeur pour assurer notre soutenabilité, et dont les pleins effets ne se feront ressentir qu'en 2028. Les grandes lignes de cadrage de cette nouvelle offre de formation ont déjà été présentées en Conférence des formations par les vice-président·es de la CFVU et du CA, et seront précisées dans une lettre de cadrage en vue de l'élaboration des prochaines maquettes.

Dans l'attente de cette nouvelle offre plus équilibrée, qui permettra d'atteindre une stabilisation financière, notre établissement a la responsabilité d'**adopter une approche prudentielle des trois prochaines années**, et notamment à travers un ralentissement de l'augmentation de la masse salariale, principal poste de dépenses de notre université. Le budget initial 2026 sera donc construit avec une nécessaire contraction des dépenses de masse salariale et sera suivi par l'élaboration, au printemps 2026, d'un plan plus global de sécurisation des moyens financiers.

La présidence a d'ores et déjà pris les devants et a pu obtenir un **accompagnement concerté** et plusieurs engagements de la part de notre tutelle, lors d'une réunion avec le directeur général de la DGEIP le 5 septembre :

- une partie importante de notre enveloppe COMP (financements non pérennes) pourra être intégrée de façon pérenne dans notre subvention pour charge de service public (qui est notre principal mode de financement). Le montant reste à déterminer prochainement. C'est là une très bonne nouvelle.
- un appui pour que l'Occitanie passe dans la vague 2 du « COMP 100% », car nous avons été les grands perdants de l'actuel « COMP 0,8% » en étant positionnés dans la vague 3.
- une avance par l'État de la part Région du Contrat de Plan État-Région (CPER), car notre université ne peut plus faire cette avance, faute de fonds de roulement disponible désormais. Cette avance exceptionnelle de l'État (de l'ordre de 3 millions d'euros) concernerait avant toute chose la construction du nouveau bâtiment Épicure. Cet appui serait le bienvenu.

VIE INSTITUTIONNELLE

Nous avons adopté une **nouvelle règle de désignation des représentant·es** dans divers conseils ou commissions pour les listes qui n'ont qu'un·e seul·e élu·e dans les conseils centraux. Plutôt que de procéder à des élections n'ayant pas grand sens (1 seul·e candidat·e possible), il est apparu plus simple que ces personnes soient désignées d'office, tout en leur offrant la possibilité de refuser cette désignation.

FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

Nous avons étudié l'accréditation hors-vague de la **nouvelle Licence Professorat des Écoles (LPE)**, qui sera ouverte dès la rentrée 2026. Cette demande découle de la réforme nationale qui repositionne le concours d'entrée PE à bac +3 (le master restant nécessaire pour la titularisation). La proposition est celle d'une **co-accréditation de l'UT2J avec l'Université de Toulouse (ex UT3) et l'Institut National Universitaire Champollion (INUC) d'Albi**. La formation sera répartie sur les différents sites de la région, et sera ouverte de façon échelonnée sur 3 ans (L1 en 2026, L3 en 2028). Les enseignements seront assurés par des équipes pédagogiques pluridisciplinaires comprenant 50% d'enseignant-es de l'université et 50% en poste en établissement scolaire, comme l'imposent les textes officiels encadrant la réforme. Si l'on comprend l'intérêt d'un partage des enseignements entre le scolaire et le supérieur, la proportion questionne tout de même. **Des inquiétudes légitimes se font jour quant aux effets d'un tel partage, ajoutés au remaniement en profondeur des masters de formation des enseignant-es.** Un important travail d'anticipation est conduit pour comprendre les effets induits par cette réforme complexe et accompagner de la meilleure façon ses impacts au cours des trois prochaines années sur les services des collègues en particulier.

La Présidente a salué l'important travail de construction de ce dossier, réalisé dans des délais très courts et avec une visibilité très limitée.

La proposition a été votée en conseil d'INSPE à l'unanimité, à la commission SOFI à l'unanimité et en CFVU avec 18 voix pour et 7 abstentions. **Le CA valide ce dossier avec 20 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions.**

PATRIMOINE, FINANCES, CONVENTIONS

Parmi les autres décisions prises par ce CA, notons une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec la société Cellnex concernant l'**installation d'une antenne relais** de Bouygues Telecom sur le campus (en plus des deux existant déjà et appartenant à Orange et à Free).

Cette installation nous apportera une redevance annuelle de 16 000€ (30 voix pour, 2 abstentions).

Le responsable du service commun de documentation a soumis au CA un **nouveau fonctionnement pour le remboursement forfaitaire des ouvrages non rendus à la bibliothèque universitaire**. Le montant actuel de ces ouvrages non rendus se monte à plus de 40 000€ en 2024, ce qui représente 1% des emprunts mais 10% des acquisitions. La nouvelle procédure a pour but de dissuader les non-retours en exigeant des usager-es une somme forfaitaire pour le remplacement de l'ouvrage ou du matériel non rendu. Si les sommes paraissent élevées (de 70€ pour un ouvrage à 300€ pour une tablette), elles ne sont exigibles et ne donneront lieu à une mise en demeure qu'au terme d'un processus de relances multiples, qui laisse le choix à l'usager-e de proposer un remplacement ou de faire intervenir son assurance en cas de vol. **Cette procédure est adoptée (25 pour, 7 contre).**

Nous avons examiné la proposition d'une **nouvelle grille tarifaire de subvention à la restauration du personnel pour l'année 2025-2026**. Avec l'augmentation constante depuis plusieurs années du coût des repas fixé par le CROUS, ainsi que celle du nombre de repas subventionnés, l'université a choisi de maintenir une politique forte en matière de subvention, tout en proposant cette année une légère augmentation de la part agent. La proposition consiste à échelonner la hausse en fonction des tranches d'indices de rémunération des personnels, de 20 centimes pour la tranche la plus basse à 1 euro pour la plus haute. Il a été rappelé que le SCASC est le service de l'université ayant eu la plus forte augmentation de sa dotation financière au cours des dernières années, afin de garantir tout à la fois une forte capacité d'accompagnement social et d'offre culturelle et sportive, en écho à la politique de responsabilité sociale portée par l'établissement. **La nouvelle grille a été adoptée (20 voix pour, 12 voix contre).** Un avenant maintient les tarifs actuels jusqu'au 31 octobre, la nouvelle grille s'appliquera donc en novembre.

Nous avons enfin voté **un ensemble de conventions et avenants pour permettre à notre établissement de percevoir d'importantes subventions** de nos partenaires dans le cadre de projets ou de fonctionnements spécifiques (département de l'Ariège, projet FEDER Resilientes, PIX impact, UT pour les enseignements à l'INSPE, dispositif For-ProSup de la Région, utilisation de locaux par des organisations étudiantes ayant des élu-es aux conseils centraux).